

Paris, le 13 septembre 2022

Audition à l'Assemblée nationale de M. Rémy Rioux en vue de sa nomination, sur proposition du Président de la République, en qualité de directeur général de l'Agence française de développement

Questionnaire de M. Hubert Julien-Laferrière, rapporteur

- 1. Si vous étiez renouvelé à la direction générale de l'AFD, quelles seraient vos priorités pour les années à venir ? Quels sont selon vous les principaux chantiers qui attendent l'Agence pour les trois prochaines années ? Quels sont éventuellement les freins que vous identifiez au bon fonctionnement de l'agence ?**

A la demande du Président de la République, du Gouvernement et avec un fort soutien du Parlement, la politique de développement de la France s'est considérablement renforcée depuis 2015 et la COP 21, comme l'atteste en particulier l'évolution de ses crédits budgétaires. Le vote, le 4 août 2021, de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, après un très riche débat parlementaire, ainsi que la nouvelle organisation gouvernementale, fixent le cadre de l'action de l'Agence Française de Développement (AFD).

L'AFD, qui a pris toute sa part de ce travail sous ma direction depuis 2016, a pour priorité au cours des trois prochaines années de mettre en œuvre ce mandat redéfini par le législateur. Pour y parvenir, il est nécessaire d'adapter le positionnement et l'action de l'Agence au nouveau contexte géopolitique, de parachever sa transformation en un groupe agile, efficace et aligné sur les Objectifs de Développement Durable des Nations unies, et de renforcer sa capacité de mobilisation de toutes celles et tous ceux qui veulent coopérer positivement en et avec la France.

- **Je propose d'abord de préciser notre action en fonction du nouveau contexte géopolitique.** L'article 10 de la loi du 4 août nous y invite en distinguant nettement dans le mandat de l'AFD : son action dans les pays les moins avancés (PMA), « *de manière prioritaire* » et pour y financer ce qui n'est pas financé, dans un souci de justice et de solidarité ; celle dans les autres pays en développement, dans une logique de mobilisation au service des biens publics mondiaux ; enfin notre action en France dans les territoires ultramarins de la République pour contribuer à leur développement durable. L'AFD peut devenir un capteur et un acteur plus précis encore des évolutions internationales, en donnant à notre pays une capacité à se lier positivement avec un grand nombre d'États et d'acteurs des sociétés civiles des territoires où elle intervient. Le renouvellement de nos liens avec l'Afrique, l'Indo-Pacifique, les pourtours du monde russe et notre relation avec l'Amérique latine orienteront notre action ces prochaines années. Je souhaite prendre un engagement de respect vis-à-vis de nos partenaires et d'attention aux contextes ;

- **Je propose également de parachever l'intégration du groupe AFD, avec ses deux filiales Expertise France et Proparco, afin de créer une institution complète, plus agile, efficace et très lisible dans son ambition au service du développement durable,** comme nous avons déjà su le faire avec force pour l'opérationnalisation de l'Accord de Paris depuis 2016. Les trois priorités clairement définies dans l'article 1^{er} de la loi du 4 août 2021 seront ici notre guide : « *éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions* », « *promotion des droits humains* », « *protection des biens publics mondiaux*. » Différents chantiers stratégiques et de gestion sont nécessaires sur les dimensions nouvelles de notre action requises par la loi de programmation, ainsi qu'en matière de transparence et de redevabilité. Je souhaite prendre un engagement de qualité et d'efficacité pour l'action de l'AFD ;
- **Je propose enfin de maximiser la capacité de mobilisation de l'AFD pour contribuer à bâtir des partenariats solides et dynamiques.** Dans nos territoires d'intervention, en renforçant encore notre action en direction de la société civile, des collectivités locales, de l'entrepreneuriat ou encore des banques publiques de développement. Mais également en France, où une action de communication plus profonde est possible, en appui à la politique du gouvernement, pour sensibiliser nos concitoyennes et nos concitoyens, et d'abord les plus jeunes, aux enjeux globaux et à la géopolitique contemporaine. Je souhaite prendre un engagement de mobilisation plus fort et précis pour démultiplier l'action de l'AFD.

2. Comment voyez-vous les relations de l'AFD avec ses tutelles ? Comment concevez-vous le rôle de pilotage de l'État vis-à-vis de l'Agence ? L'AFD a-t-elle par ailleurs trouvé sa place dans les conseils locaux de développement mis en place par la loi du 4 août 2021 ?

Comme le rappelle le rapport annexé à la loi du 4 août 2021, les relations entre l'Etat et l'AFD sont régies par une convention cadre, dont j'ai signé une nouvelle version le 20 juillet 2021 avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de l'Economie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, les trois autorités de tutelle de l'AFD, ainsi que par un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) triennal, à redéfinir avant 2023. Ce pilotage a été récemment précisé comme suit :

- **Sur le plan stratégique et du suivi de l'action de l'AFD, plusieurs instances mobilisent les plus hautes autorités de l'Etat :**
 - o le Conseil du développement, présidé par le Président de la République, et le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), présidé par la Première ministre, fixent les orientations stratégiques, géographiques et sectorielles de la politique de développement que l'AFD met en œuvre ;
 - o dans l'organisation gouvernementale actuelle, il est également prévu la tenue très régulière du conseil d'orientation stratégique de l'AFD présidé par la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux. Des

réunions de pilotage régulières sont également prévues avec les trois ministres de tutelle de l'Agence, en particulier la Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères ;

- le secrétariat du CICID, se réunit environ tous les trois mois pour assurer un suivi régulier des orientations stratégiques et les préciser ou les modifier le cas échéant – par exemple pour décider des évolutions des mandats géographiques de l'Agence, conformément à la stratégie internationale de notre pays ;
- les autorités de tutelle de l'Etat, ainsi que huit parlementaires, siègent enfin au sein du conseil d'administration de l'AFD qui se réunit tous les mois et est décisionnaire sur les orientations de l'Agence, définies dans un corpus stratégique de vingt documents, y compris les stratégies géographiques de l'AFD y compris les stratégies pays dans les grands émergents, ainsi que sur les grandes décisions de gestion (budget, comptes, investissements immobiliers, etc.), le suivi des risques et pour tous les projets au-dessus des seuils de délégation que le conseil fixe lui-même.

- **Sur le plan opérationnel, l'action de l'AFD est très précisément encadrée :**

- avec la conclusion tous les trois ans d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) entre l'AFD et ses trois ministères de tutelle, afin d'assigner un certain nombre d'objectifs prioritaires à l'action de l'AFD (47 indicateurs pour la période 2020-22), ces objectifs se déclinant sous la forme d'indicateurs et de cibles dont l'AFD rend compte précisément chaque année devant son conseil d'administration. Les objectifs sont systématiquement mis en œuvre, comme l'attestent les résultats obtenus chaque année depuis mon entrée en fonction en 2016, et dont le Parlement est régulièrement informé. Les travaux sont engagés activement pour définir le COM pour la période 2023-2025, qui sera soumis à l'avis des commissions compétentes du Parlement ;
- dans le cadre des relations étroites entre les agences et les missions diplomatiques. C'est le sens, par exemple, de l'avis donné par les ambassadeurs à deux reprises au cours de l'instruction d'un projet par l'AFD ;
- avec la participation des agences de l'AFD dans les pays aux conseils locaux de développement – disposition nouvelle de la convention adoptée en juillet 2021 – et les réunions semestrielles de revue de programmation et de suivi de portefeuille ;
- la convention cadre avec l'Etat prévoit par ailleurs une information systématique des initiatives et contacts pris par l'Agence, pour une parfaite transparence.

Depuis la loi du 4 août 2021, des conseils locaux de développement se sont tenus au moins une fois dans vingt-neuf pays¹. L'AFD a été étroitement associée à chacune de ces réunions et nous travaillons avec nos collègues à la préparation de huit² autres. La coordination entre les ambassades et l'AFD est excellente, en équipe France autour de nos ambassadrices et ambassadeurs, avec les conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC) et les autres opérateurs présents dans ces pays. A titre d'exemples, au Niger ou au Sénégal, des interventions à deux voix SCAC/AFD ont permis de faire un point précis

¹ Guinée, Libéria, Bénin, Sénégal, Tchad, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Maroc, Egypte, Tunisie, Cameroun, RDC, Congo, Comores, Madagascar, Maurice, Cambodge, Philippines, Sri Lanka, Pakistan, Turquie, Irak, Jordanie, Liban, Colombie, Bolivie, Pérou, Equateur.

² Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Algérie, Indonésie, Laos, Vietnam, Inde.

sur notre action de coopération lors du conseil local ; en Colombie, notre Ambassadeur a salué la coopération « *très structurée* » de l'AFD ; à Maurice, les parlementaires associés ont pu constater la qualité des échanges avec des représentants des organisations de la société civile locale et des opérateurs du développement.

3. Où en est la réforme du statut des agents de l'AFD que vous avez engagée et comment est-elle reçue par le personnel ?

L'AFD, établissement public industriel et commercial (EPIC) est une entreprise dont les salariés, recrutés sous contrat de droit privé, disposent de la protection d'un texte réglementaire, auquel ils sont très fortement attachés comme à la mission de service public que la loi leur a confiée. Ce statut définit les principales règles de gestion des ressources humaines pour les salariés de droit français de l'AFD (agents domiciliés en France métropolitaine, dans les Outre-mer ou en expatriation).

Approuvé en 1996, l'actuel statut du personnel a perdu sa lisibilité après vingt-cinq années au cours desquelles l'AFD a connu de profondes évolutions en termes de missions, d'organisation, de moyens et d'effectifs. Le texte actuel prive par ailleurs la direction de l'AFD des outils nécessaires pour une gestion moderne des ressources humaines de l'entreprise, conformément à la stratégie qu'approuve son conseil d'administration. Ces enjeux avaient d'ailleurs été relevés par la Cour des comptes dans une insertion au [rapport public de 2019](#) intitulée « *Le groupe Agence française de développement : mutations et nouvelle ambition* » : « *Le besoin de recrutement inhérent aux objectifs de croissance de l'Agence rend indispensable l'engagement sans tarder de la refonte du statut du personnel, qui date de 1959 et n'a plus été actualisé depuis 1997. Il doit intégrer les évolutions du code du travail intervenues depuis plus de dix ans, et introduire une gestion dynamique des compétences et des rémunérations fondée sur la performance* ».

L'intégration d'Expertise France, enfin, et la demande forte de nos agents recrutés à l'étranger sous contrat de droit local d'une plus grande équité dans la gestion des parcours de carrière, m'ont conduit, en accord avec l'Etat et à l'issue d'un long travail préparatoire engagé dès 2018, intégré aux objectifs du COM 2020-2022, à doter l'entreprise d'un corpus social adapté aux ambitions stratégiques et aux réalités sociales renouvelées du Groupe. Ce corpus s'articule autour de trois niveaux de texte :

- i) un socle commun, qui définit les valeurs et les principes applicables à l'ensemble des agents de l'AFD, sous contrat de droit français ou étranger. C'était une demande forte de nos agents de droit local, que je réunis au sein d'un comité des représentants des Etats étrangers, créé en 2018 et unique en son genre, enrichissant d'autant le dialogue social au sein de l'Agence ;
- ii) le statut du personnel de l'AFD *stricto sensu*, approuvé par [arrêté du ministre chargé de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique](#) le 30 mai 2022, qui définit les conditions d'emploi des salariés de droit français de l'AFD ;
- iii) enfin deux accords collectifs, dont les négociations se sont achevées en juillet dernier, portant sur la classification des emplois et la rémunération. Ce dispositif complet entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Un troisième accord, très structurant, portant sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera négocié en 2023.

J'ai souhaité que cette réforme structurante soit engagée dans le cadre d'un dialogue social approfondi. Les représentants du personnel et des organisations syndicales ont été associés à toutes les étapes du processus. Ils ont aussi été accompagnés par SECAFI, cabinet indépendant et agréé par le Ministère du travail, qui a mené une enquête sur la réforme à laquelle tous les salariés ont été invités à participer. Au total, une trentaine de réunions de négociation ont été dédiées à la nouvelle rédaction du Statut, auxquelles nos représentantes et représentants du personnel ont été conviés. Si des désaccords se sont exprimés, la direction s'est attachée à faire évoluer le projet de texte en tenant compte des propositions d'organisations syndicales : augmentation de la durée des congés maternité, paternité et d'adoption par rapport à la proposition initiale faite par la direction ; augmentation de certains congés pour événements familiaux ; intégration du congé de deuil, etc. Les négociations des accords collectifs en matière de rémunération et de classification, menées au premier semestre, ont également permis de prendre en compte de nombreuses revendications exprimées par les représentants du personnel.

L'AFD est désormais dotée d'un nouveau cadre social adapté aux ambitions stratégiques et aux réalités sociales du Groupe. Ce cadre ouvre de nouveaux espaces à notre dialogue social en matière de politique de gestion des ressources humaines. Cette réforme statutaire permet de répondre à plusieurs objectifs majeurs : celui de la simplicité, en revoyant un système de rémunérations peu lisible et incitatif au profit d'une grille de rémunération qui prend mieux en compte la diversité de profils de l'AFD et les objectifs stratégiques qui lui sont fixés par l'Etat ; celui de l'équité, pour mieux prendre en compte les spécificités de certains postes, les responsabilités et valoriser la contribution des agents à la bonne marche de l'agence, tout en s'assurant que la diversité, l'inclusion et l'égalité professionnelle entre femmes et hommes soient garanties ; enfin, la mise en conformité au droit du travail est désormais assurée.

Je souligne enfin que la politique sociale de l'Agence a permis, sur la base d'accords collectifs signés avec les organisations syndicales et sous le contrôle de l'AFNOR qui a labellisé nos efforts, d'accomplir de très grands progrès en matière d'égalité femme-homme, notamment la parité dans notre management, y compris dans notre réseau, ainsi qu'une meilleure prise en compte de la diversité. La Direction générale demeure à l'écoute des revendications qui ont été exprimées par les représentants du personnel lors de ces discussions. Une nouvelle étape est désormais ouverte, autour de l'accompagnement du changement induit par le nouveau statut auprès des agents.

4. Où en est le renforcement des fonds propres de l'AFD ?

Les besoins en fonds propres de l'AFD sont liés à plusieurs paramètres :

- ses obligations prudentielles fixées par la réglementation bancaire, le renforcement régulier de cette réglementation depuis la crise financière se traduisant par une augmentation des besoins de fonds propres, pour l'AFD comme pour les autres banques européennes. L'exigence réglementaire minimale de solvabilité est fixée à ce jour à 11,75% et le Conseil d'administration de l'AFD ayant décidé de fixer une limite interne plus conservatrice à 13,25% ;
- l'ambition du plan d'affaires de l'AFD, dont la croissance continue depuis 2018 a nécessité de renforcer les fonds propres de l'AFD pour respecter notamment le *ratio* dit des grands risques d'exposition sur les contreparties prioritaires de l'Agence ;

- la situation macroéconomique des pays auxquels prête l'AFD, les difficultés rencontrées par ces pays pouvant conduire à augmenter le besoin de fonds propres de l'Agence ;
- enfin, les résultats financiers annuels de l'agence viennent renforcer les fonds propres de l'AFD et réduisent d'autant les appels à son actionnaire.

Nous sommes très reconnaissants envers l'Etat qui a procédé à plusieurs opérations de renforcement des fonds propres de l'AFD depuis 2016, pour permettre à l'Agence de respecter ses ratios prudentiels, ainsi :

- en loi de finances pour 2021, le Parlement a approuvé une augmentation des fonds propres de l'AFD à hauteur d'1,4 Md€, réalisée en juin 2021, sous la forme d'une augmentation de la dotation de l'EPIC AFD à hauteur de 500 M€ et d'une conversion d'un stock de dette de 920 M€ souscrite par l'AFD auprès du Trésor français, sous la forme de ressources à condition spéciale (RCS) ;
- en loi de finances pour 2022, le Parlement a approuvé une nouvelle opération de conversion en capital d'un stock de dette souscrit auprès du Trésor français, à hauteur de 190 M€. Une nouvelle opération de ce type, à hauteur de 150 M€, est envisagée et devrait être inscrite dans le projet de loi de finances pour 2023.

Les besoins en fonds propres éventuels de l'Agence après 2023 dépendront des évolutions des paramètres présentés *supra*. L'AFD entretient un dialogue régulier et précis avec l'Etat et son conseil d'administration pour les tenir informés et anticiper l'évolution éventuelle de ces besoins.

5. La stratégie immobilière de l'AFD, et en particulier le projet d'installation de son siège près de la gare d'Austerlitz, a suscité des critiques, concernant notamment le coût de l'opération et son impact écologique. Que répondez-vous à ces critiques ?

Pour faire face aux besoins immobiliers du groupe, renforcer les synergies en son sein et réduire ses frais de fonctionnement, le conseil d'administration de l'AFD a approuvé le 30 janvier 2020 l'acquisition de 50 000 m² de bureaux au sein d'un complexe immobilier de 100 000 m² en cours de construction à Paris par le promoteur Kaufmann et Broad, dernier projet lié à l'aménagement de la ZAC Paris-Rive Gauche, commencé en 2000 et porté par la Mairie de Paris. En complément des espaces de bureau, le projet prévoit notamment, au sein d'un même permis de construire, la réhabilitation de la gare voisine, une zone d'avitaillement exploitée par SNCF, , et des logements sociaux.

L'AFD a été accompagnée tout au long du processus de recherche puis de négociation par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), qui a validé, ainsi que le Préfet de la région Ile-de-France, l'intérêt économique pour le groupe AFD à devenir propriétaire plutôt que locataire, les paramètres du projet, notamment le prix d'acquisition et les prix des cessions à venir des deux sites détenus par l'AFD. Ce projet immobilier, qui permettra de réunir sur un site unique les salariés du siège du groupe, aujourd'hui répartis sur six sites, est positif sur les plans budgétaire, environnemental et social.

Au plan budgétaire, ce projet immobilier n'a aucun coût budgétaire pour l'Etat. L'AFD, qui possède à ce jour 30 000 m² de bureaux et en loue 24 000 m², devient propriétaire de 50 000 m² de bureaux, dont 40 000 m² seulement pour ses propres besoins.

L'investissement net de l'AFD est évalué à 550 M€, après la cession des bâtiments aujourd'hui détenus par l'AFD et la cession/location des espaces excédentaires dont l'Etat a autorisé l'acquisition en vue de proposer une offre de bureaux notamment à des organisations internationales intéressées par une implantation à Paris, en bénéficiant des dispositions nouvelles de l'article 13 de la loi de programmation du 4 août 2021 pour « *renforcer l'attractivité du territoire français* » pour les organisations internationales, les associations ou les fondations qui leur sont assimilables. Les coûts d'exploitation vont baisser de 20%, du fait de la réduction des surfaces utilisées par l'AFD et de la mise en place de normes d'aménagement exigeantes en termes de *flex office* et de mutualisation d'espaces entre entités du groupe.

Au plan environnemental, l'opération est soumise à la réglementation du Plan-Climat de la Ville de Paris, label le plus exigeant à ce jour en termes d'impact environnemental.

Les travaux sont conformes aux labels environnementaux en vigueur les plus stricts (HQE, BREEAM "Excellent", BiodiverCity, label Biosourcé, Certification WELL Core & Shell, Certification Wired Score et Label OSMOZ.) Le projet inclut l'installation de la deuxième plus grande ferme photovoltaïque d'Ile-de-France avec 3 000 m² de panneaux en toiture, permettant de couvrir près de 50% des besoins énergétiques du groupe AFD. Cette opération a d'ailleurs été approuvée à l'unanimité par la Commission d'enquête publique, qui a conduit ses travaux entre juin et juillet 2021, notamment sur la base de la validation de l'Autorité environnementale. Par ailleurs, sur le chantier, des mesures fortes vont être prises pour réduire les consommations en eau et en énergie et limiter l'impact environnemental via l'utilisation de bois et de béton bas carbone, le réemploi de matériaux ou encore le recours au transport fluvial. Le projet va également permettre de « *désimperméabiliser* » près de 12 000 m² de surfaces bétonnées, de réduire les rejets d'eau pluviale dans les réseaux d'eau usée (végétalisation des toitures), de créer près de 20 000 m² d'espaces végétalisés, d'augmenter d'un tiers par rapport à l'existant (soit 12 000 m²) les espaces verts à proximité du futur bâtiment, et d'encourager l'éco-mobilité, à travers la mise à disposition de 1 000 places de vélos pour les salariés du groupe AFD (versus 200 à ce jour).

Au plan social, ce projet a été approuvé à l'unanimité par le Comité Social et Economique (CSE) de l'AFD en novembre 2019. La définition des aménagements intérieurs va faire l'objet d'un processus de dialogue approfondi avec les salariés du Groupe, à conduire en 2022 et 2023.

6. Quel poids représentent les frais de structure et les frais administratifs dans le budget de l'AFD ? Comment ce poids a-t-il évolué depuis six ans ?

Le Conseil d'administration de l'AFD et son comité d'audit assurent le suivi des équilibres financiers de l'Agence via un reporting régulier de ses « frais généraux », principalement constitués des charges de personnel et des charges de fonctionnement liées à l'exécution des projets (bureaux d'étude/prestataires) et au fonctionnement de l'agence (fournisseurs, immobilier etc.), sans oublier les charges d'amortissement.

Les frais généraux sont directement corrélés à l'activité de l'AFD, dont le total du bilan a augmenté de +50% et le nombre de projets en exécution a augmenté de +65% sur la période 2017-2022. Sur cette même période, le produit net bancaire (PNB) de l'Agence a augmenté de +50% et les frais généraux de l'agence ont augmenté de +44%. Le coefficient

d'exploitation de l'AFD, c'est-à-dire le ratio entre les frais généraux de l'Agence et son Produit net bancaire (PNB), ratio faisant l'objet d'un objectif chiffré dans le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Agence, s'est ainsi amélioré, en réduction de 2,4% entre 2017 et 2022 en ligne avec les objectifs présentés dans le cadre du Plan Moyen Terme sur le périmètre AFD au CA de décembre 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	E 2022
Total Bilan Md€	41	45	48	54	57	61
Nombre de dossiers gérés	3 776	4 261	4 769	5 478	6 000	6 234
<i>dont subventions</i>	<i>2 408</i>	<i>2 755</i>	<i>3 203</i>	<i>3 849</i>	<i>4 192</i>	<i>4 430</i>
PNB AFD M€	568	637	750	806	794	848
Frais généraux AFD M€	369	410	467	469	502	530
COEX AFD	64,9%	64,3%	62,3%	58,1%	63,2%	62,5%

La bonne performance financière de l'entreprise se mesure également à l'aune de sa productivité qui a évolué de façon très favorable sur la période 2015-2022 (+48%), témoignant de l'efficacité des personnels de l'agence et d'une gestion maîtrisée des hausses d'effectifs dans un contexte de forte hausse de la production (cf. tableau ci-après). Ces gains de gestion ont été obtenus de façon régulière depuis 2015, en prenant soin des conditions de travail des salariés.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	E 2022	Projection 2023	Evol B23 en %	
										vs 2015	vs E2022
Ratio Nb dossiers gérés* AFD / ETP moyens AFD	1,79	1,87	1,97	2,04	2,14	2,33	2,48	2,54	2,64	48%	4%

Stock de concours vivants en instruction + exécution

7. En quoi la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a-t-elle conduit l'AFD à renouveler ses méthodes et son action ? Comment et pour quel bilan ?

La loi du 4 août 2021 fixe un nouveau cap ambitieux pour notre politique d'aide au développement. L'AFD y prendra toute sa part.

L'article 10 de la loi demande à l'Agence de financer en priorité l'accès aux services essentiels dans les PMA et les pays prioritaires de l'aide française par des opérations de dons ou de prêts concessionnels. Des progrès significatifs ont été obtenus à ce titre depuis 2015, l'AFD se mobilisant auprès de ces partenaires autant que le lui permettent les ressources budgétaires qui lui sont allouées par le Parlement et le Gouvernement. En 2021 près de 1,2 Md€ ont été engagés dans les pays prioritaires et 2,1 Mds€ dans les pays les moins avancés, en hausse de +78% et de +61% respectivement depuis 2015.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des outre-mer, dans leurs bassins régionaux respectifs et au service du développement durable, le groupe AFD déploie son soutien dans le cadre d'une stratégie dite des « Trois Océans », dans laquelle les Outre-mer contribuent au lien entre la France et ses voisins. L'AFD concentre ses interventions sur le développement économique et social et la prise en compte des défis communs de la lutte contre le changement climatique et contre les inégalités. 1,4 milliard d'euros ont été engagés en 2021 dans les Trois Océans.

S'agissant des biens publics mondiaux, l'AFD joue un rôle leader depuis la COP21 en faveur de la transition écologique. L'AFD est la première agence de développement à avoir pris l'engagement en 2017 d'être « 100% Accord de Paris » et d'en apporter la

démonstration précise. 57% de nos engagements ont un co-bénéfice climat mesurable, au-delà de la cible de 50% fixée par notre COM. 5,2 Mds € ont été ainsi investis pour la lutte contre le dérèglement climatique en 2021, soit 85% de l'engagement annuel pris par la France lors de l'Accord de Paris, dont 1,8 Md € pour l'adaptation face au changement climatique. Au total, l'agence a réalisé 30 milliards d'euros de finance climat depuis la COP 21, dont 7 milliards d'euros pour l'adaptation.

Nous approfondissons également l'effort pour la préservation de la biodiversité, avec près de 3,5 milliards d'euros engagés sur la période 2015-2021. L'objectif est d'assurer une convergence climat-biodiversité, puisque 30% de nos financements climat devront avoir un impact directement positif sur les écosystèmes d'ici 2025, soit plus d'1 milliard d'euros annuels. Nous appuyons sur les questions financières le secrétariat de la Convention des Nations-Unies qui conduit la négociation de la COP15 et nous contribuons aux grandes initiatives sur les enjeux de préservation, dont la « *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)* » lancée à l'échelle mondiale pour identifier les risques financiers liés à la nature et dont l'AFD assure une partie du secrétariat au nom des banques publiques de développement.

Ces efforts déployés pour la transition écologique vont de pair avec des efforts de lutte contre les inégalités. C'est le sens de l'engagement « *100% lien social* » du groupe depuis 2017. D'abord au service des plus vulnérables, pour l'accès aux services essentiels. A titre d'exemple, 175 millions de personnes ont bénéficié des projets financés par l'AFD en 2021 dont 56 millions pour l'accès à au moins un service essentiel (parmi lesquels 22,6 millions de personnes avec un accès aux soins amélioré). Cet engagement se traduit notamment par une action volontariste en faveur de l'égalité femmes-hommes (cf. réponse à la question 10 *infra*) puisque 3,4 millions de jeunes filles ont été scolarisé entre 2017 et 2020 grâce aux projets financés par l'AFD. Au total, 45,5 milliards d'euros de financement de l'AFD ont contribué à l'égalité entre les femmes et les hommes, entre 2015 et 2021. Cette mobilisation au service réduction des inégalités se traduit aussi par des investissements pour la jeunesse, notamment dans le sport et les industries culturelles et créatives. Depuis l'ouverture du mandat « *sport et développement* » de l'AFD, en 2018, ce sont plus de 110 millions d'euros de financement qui ont été apportés en soutien à des projets de développement par le sport. Ces actions de réduction des inégalités ont été menées le plus souvent avec des partenaires francophones. C'est le cas au Rwanda, où un soutien financier a été apporté par l'AFD dans le cadre de l'élaboration d'un plan national pour l'enseignement du français. C'est aussi le cas dans le Sahel, en collaboration avec France Médias Monde, par le soutien de l'accès à l'information, avec le financement d'émissions hebdomadaires en français et en langues vernaculaires.

La loi de programmation reconnaît également l'importance des acteurs de la société civile tant du Nord que du Sud et encourage l'AFD à les appuyer plus fortement encore. Il est ainsi prévu un doublement de l'APD transitant par celles-ci d'ici 2027. L'AFD en fait une priorité : les financements octroyés aux ONG ont très significativement augmenté, passant de 65 millions d'euros en 2015 à 379 millions en 2021. La loi a également permis au dispositif de l'Initiative OSC (I-OSC), hébergé par l'AFD depuis 2009, d'ouvrir, pour la première fois, un appel à manifestation d'intention soutenant le droit d'initiative aux OSC de droit local. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intention annuel lancé en avril 2022, 57 projets ont été ainsi soumis par des OSC de droit local dont 34 projets ont été présélectionnés pour un montant de plus de 18 millions d'euros. Ces projets seront instruits avec le concours des agences et des ambassades pour des octrois en 2023. C'est une

orientation très prometteuse pour l'avenir, avec l'aide des OSC françaises qui ont largement informé leurs partenaires locaux de cette évolution du dispositif et souhaitent poursuivre leur partenariat avec ces acteurs sous d'autres formes (appui-conseil, consortium Nord-Sud etc.). De même, le renforcement de l'action extérieure des collectives locales est essentiel. C'est la raison pour laquelle je souhaite que la dotation du dispositif FICOL soit portée à 13 M€ en 2023, après une augmentation régulière depuis plusieurs années et qui doit se poursuivre.

Un effort particulier devra être porté, ces trois prochaines années, sur la politique de communication et de sensibilisation autour de la politique de développement de la France. Sur la sensibilisation à la solidarité internationale en France, l'AFD s'y attèle depuis plusieurs années et enregistre des résultats encourageants. A titre d'exemple, plus de 700 000 collégiens et lycéens ont, entre 2018 et 2021, été sensibilisés aux enjeux de solidarité internationale grâce à nos outils pédagogiques. Pour poursuivre cet effort, une convention a été signée entre le Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse et l'AFD. Huit millions de jeunes ont également été sensibilisés dans le cadre d'actions grand public (festivals, campagnes digitales, etc) et avec la création du [média digital TILT!](#). Des propositions seront faites prochainement au conseil d'administration de l'AFD en ce sens.

Enfin et sans être exhaustif sur les orientations fixées par la loi de programmation, l'organisation et le fonctionnement interne du Groupe AFD ont également été adaptés. La loi a autorisé le rapprochement entre Expertise France et l'AFD, apportant à notre pays une capacité d'action et une cohérence unique entre tous les instruments de l'aide bilatérale, en regroupant dans une même entité l'ensemble des compétences et instruments utiles à la politique de développement. L'AFD et EF avaient pris soin de préparer ce rapprochement dès 2018, avec 80 millions d'euros de projets commun en 2021. Mais il reste beaucoup à faire pour renouveler nos méthodes et procédures, à la faveur de ce rapprochement. Pour y parvenir et dégager toutes les synergies prévues, le groupe AFD a mis en place en mars 2022 une nouvelle organisation visant à prendre en compte plus précisément les priorités de la loi du 4 août 2021. C'est le sens de la création de la direction exécutive en charge des géographies, qui assurera la priorisation des pays prioritaires et des pays les moins avancés. C'est aussi le sens de la création de la direction exécutive chargée des solutions de développement durable, qui a pour mandat d'améliorer encore la contribution de l'AFD à la protection des biens publics mondiaux.

8. La loi du 4 août 2021 a souhaité encourager une logique de dons plutôt que de prêts dans l'aide publique au développement de la France et une concentration de l'aide sur les pays les plus vulnérables. À l'aide d'éléments chiffrés, montrez la part donnée par l'AFD, au cours des années passées, à l'activité de dons par rapport aux prêts, ainsi que le niveau de priorité donné aux pays les plus pauvres

Les dons sont évidemment une composante essentielle dans la palette des instruments de l'AFD. L'Agence en a besoin pour intervenir dans les pays les plus pauvres et en crise et sur les questions les plus difficiles, comme la biodiversité, les secteurs sociaux ou encore l'adaptation au changement climatique. L'AFD mobilise autant de dons que l'Etat français dans son budget, l'Union européenne, le Fonds vert pour le climat ou encore le Partenariat mondial pour l'éducation sont disposés à lui en accorder.

Les efforts engagés depuis 2016 ont permis à la part des dons en exécution dans le portefeuille de l'AFD d'augmenter significativement. Ainsi, entre décembre 2017 à

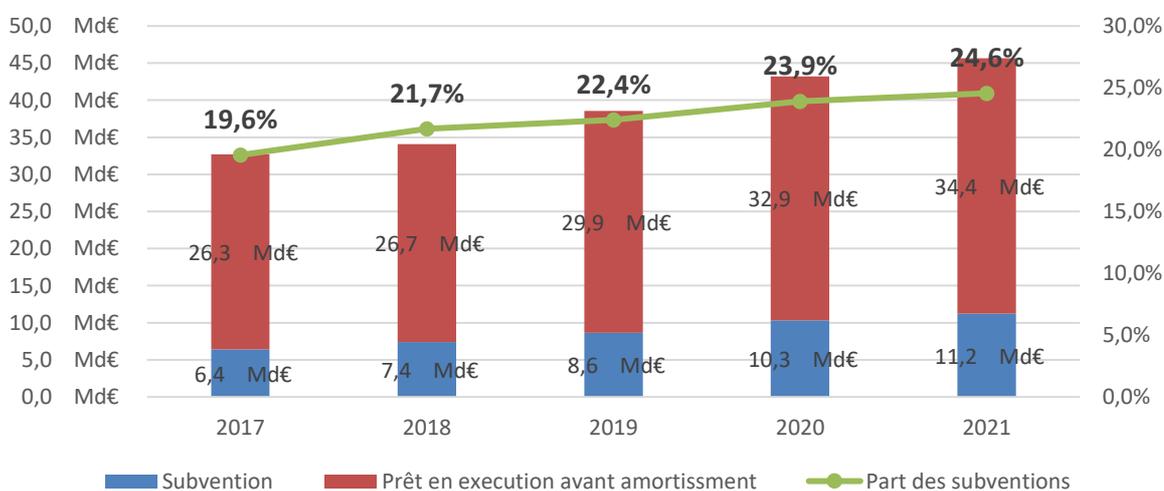
décembre 2021, le montant des dons gérés par l'AFD a augmenté de +76%, pour s'établir en décembre 2021 à 11,2 mds € en exécution, comme l'atteste le tableau ci-dessous.

Évolution du volume de subventions en exécution de 2017 à 2021



Cette hausse s'explique en partie par l'accroissement du portefeuille de projet en exécution, mais aussi par une augmentation de la part des subventions dans ce portefeuille qui est passée de 19,6% en 2017 à 24,6% en 2021. L'Agence mobilise évidemment autant de subventions qu'elle en a la possibilité, qu'il s'agisse des moyens budgétaires votés par l'Etat français ou des facilités européennes ou internationales (Fonds vert pour le climat et Partenariat mondial pour l'éducation essentiellement) qui lui sont ouvertes.

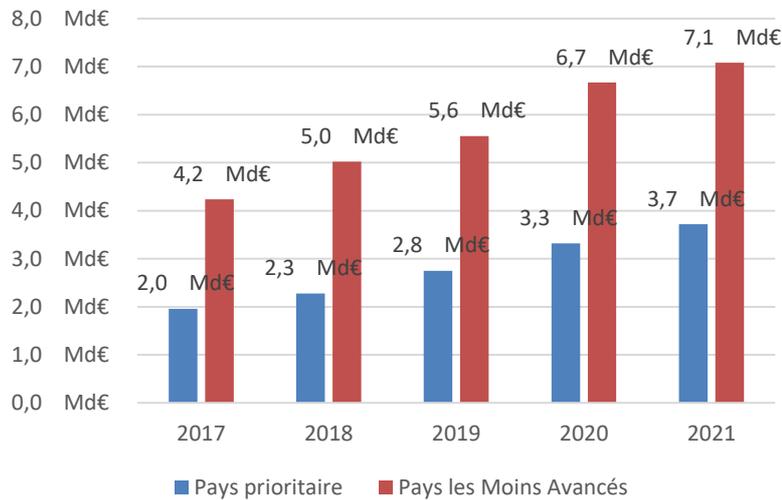
Évolution du volume de projets en exécution ventilé par groupe de produit de 2017 à 2021



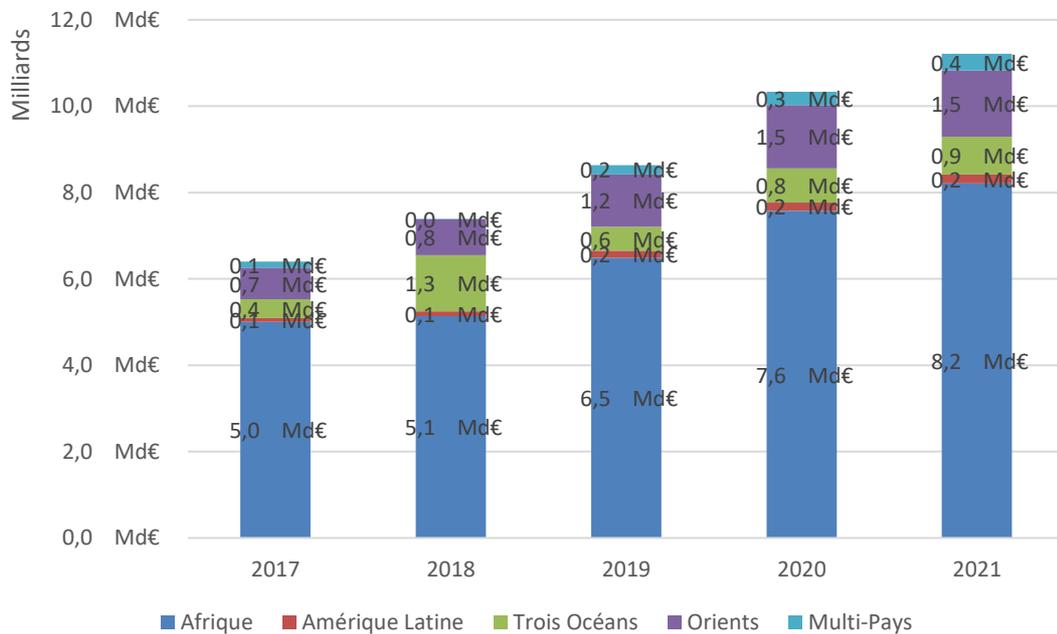
S'agissant de la priorité accordée aux pays les plus vulnérables, entre 2017 et 2021 et conformément aux orientations politiques, le volume de dons dans le portefeuille accordé aux PMA a augmenté de +67 %, pour atteindre un montant de 7,1 mds € en décembre 2021, totalisant deux tiers des dons disponibles. Et le volume de dons dans le portefeuille accordé

aux pays prioritaires a pour sa part augmenté de +90 % pour s'établir à 3,7 mds € en décembre 2021 totalisant un tiers des dons disponibles. L'AFD respecte enfin scrupuleusement le cadrage fixé par son COM, ainsi la part des subventions en aide-projet dans les Etats étrangers consacrées aux pays prioritaires est de deux tiers.

Évolution des subventions attribuées aux PMA et aux pays prioritaires



Ventilation du portefeuille de subvention par géographie



Le continent africain est évidemment la grande priorité de l'AFD, comme l'établit notre stratégie et notre organisation « Tout Afrique » fixée dès 2017. Le portefeuille en dons de l'AFD en Afrique a ainsi augmenté de +64% entre 2017 et 2021. Il représente, sur les cinq dernières années, en moyenne trois quart du portefeuille de subvention de l'AFD (73% en 2021), totalisant un montant de 8,2 mds € en décembre 2021.

9. La loi du 4 août 2021 a acté le rapprochement entre l'AFD et Expertise France. Comment voyez-vous les rôles respectifs de ces deux opérateurs, et plus généralement des différentes structures du groupe AFD ? Quelle sera la gestion du volet « Paix – Stabilité – Sécurité » d'Expertise France au sein de l'Agence au regard de son caractère sensible ? Et par extension le positionnement de l'Agence dans le nexus sécurité – résilience – développement ?

La loi du 4 août 2021 a permis la création du groupe AFD, et en fait l'institution de développement qui propose, au sein de l'écosystème de la coopération internationale, la gamme la plus large d'outils et de solutions à la fois financières et techniques. Si chacune des entités qui le compose conserve ses spécificités et son mandat propre, nous cherchons à mobiliser toutes les synergies stratégiques, opérationnelles et de gestion possibles pour plus de pertinence et d'efficacité.

Nous avons rapidement mis en place une gouvernance du Groupe avec la création d'un comité exécutif « Groupe » dédié, qui réunit, sous ma présidence, la directrice générale de Proparco, le directeur d'Expertise France et les deux directeurs généraux adjoints de l'AFD. Cette nouvelle instance s'est réunie pour la première fois le 15 avril dernier et a permis la signature de trois documents de référence qui constituent des traits d'union entre tous les collaborateurs du Groupe :

- la « *charte Groupe* » qui fixe l'identité du Groupe, de sa raison d'être et des principes de fonctionnement intra-groupe ;
- le « *socle commun* » qui affirme les valeurs fondatrices de la politique sociale du Groupe ;
- la « *charte éthique* » qui définit les valeurs, missions, actions et engagements en matière de respect du Groupe et des personnes, de responsabilité sociale et environnementale (RSO), de conformité et de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la corruption et la fraude.

L'intégration d'Expertise France (EF) dans le groupe AFD ouvre la voie à de nombreuses synergies opérationnelles pour maximiser l'impact des financements AFD, amplifier les actions d'Expertise France auprès de ses clients et mobiliser ensemble des financements européens. Expertise France contribue par la mobilisation d'experts publics français aux dialogues de politiques publiques et accompagne les financements budgétaires mis à disposition par l'AFD. C'est notamment le cas en matière de gouvernance, de santé ou d'éducation. Expertise France peut également être mobilisée par l'AFD en tant qu'opérateur sur de grands projets, y compris en zone sensible.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de projets financé par l'AFD et mis en œuvre par EF a été multiplié par quatre. Dès 2021, nous nous sommes attelés à préparer l'élargissement formel du Groupe intervenu au 1^{er} janvier 2022 avec l'élaboration d'une feuille de route conjointe sur les grands chantiers opérationnels. Plus de 80 managers d'EF et de l'AFD l'ont conçu ensemble, forts d'un premier bilan des synergies opérationnelles. En 2021, 24 projets conjoints représentant plus de 80 millions d'euros ont été soutenus. En 2022, cette tendance haussière devrait se confirmer : 33 projets conjoints devraient être soutenus pour un montant de 100 millions d'euros.

Les Représentants/Coordonnateurs d'Expertise France assurant une présence permanente de l'établissement seront à terme systématiquement localisés dans les directions régionales du Groupe AFD. Ce positionnement favorisera l'émergence de stratégies régionales du Groupe. Aujourd'hui, cinq coordonnateurs régionaux d'Expertise

France sont placés auprès des directions régionales (Sahel, Moyen-Orient, Golfe de Guinée, et Afrique de l'Est et Océan Indien).

Pour amplifier ces synergies opérationnelles, un travail d'organisation interne au Groupe a été engagé. Il a notamment été décidé, fin 2021, de mettre en place des chartes filières Groupe. Certaines sont déjà bien avancées :

- sur les achats, avec une politique « *achats groupe* » validée en 2021 qui a pour mission d'identifier les pistes d'optimisation des achats dans une approche groupe et de faciliter la mise en œuvre d'achats mutualisés ;
- sur l'alignement des conditions d'implantation des agences sur le terrain. En 2021 le principe de l'élargissement des conventions d'établissement de l'AFD à EF a été adopté et Expertise France a ainsi pu sécuriser ses interventions en Guinée et au Bénin. De nouveaux avenants, dont la signature pourrait aboutir en 2022, sont en discussion avec les autorités du Rwanda, du Togo, de RDC, d'Angola, et de Jordanie et des travaux préparatoires sont en cours dans une dizaine d'autres géographies. Par ailleurs, des conventions de co-localisation permettent, lorsque cela est possible, d'accueillir des collaborateurs Expertise France dans des locaux de l'AFD (ex. : Colombie, Haïti, etc.) ;
- sur le volet RH, la définition de parcours professionnels entre les entités du groupe est en cours. Différentes mobilités croisées de personnel ont déjà eu lieu (poste de direction d'agence, fonctions managériales au siège, etc.). Les agents d'EF ont désormais accès à l'offre de formation proposée par le Groupe, au même titre que Proparco ;
- sur le volet social, des représentants du personnel d'Expertise France sont représentés au sein du Comité groupe AFD, chaque entité disposant toutefois de son statut propre ;
- sur la politique de communication, la filière est désormais étroitement coordonnée.

La consolidation de la Paix, la prévention et la réponse aux crises et aux conflits est également l'un des agendas pionniers et particulièrement prometteurs pour la construction du Groupe AFD. L'AFD, Expertise France et Proparco ont des mandats complémentaires, propices à interventions structurantes et intégrées en matière de prévention des conflits et de réponses aux crises :

- l'AFD s'est mobilisée depuis 2017, avec notamment le Fonds Paix et Résilience Minka, pour faire évoluer la culture et les modes d'intervention en zone de crises, avec une approche centrée sur le territoire et les besoins des populations (échelle régionale, transfrontalière, bassin de crise) ;
- Expertise France est très active pour la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Union européenne dans les domaines de la paix, de la stabilité et de la prévention des conflits, par la conception et la mise en œuvre de programmes de prévention des risques et de réponses aux menaces pesant sur la sécurité humaine ;
- Proparco soutient le secteur privé, le développement et l'inclusion économiques étant des facteurs clés de résilience des territoires et des populations. Une attention particulière, et qui doit s'amplifier encore, est portée par Proparco à la situation du secteur privé dans les pays fragiles ;
- une formation spécifique du comité exécutif de l'AFD, au sein duquel siègent les responsables des deux filiales, se réunit régulièrement pour donner la priorité à ces contextes de vulnérabilité et adapter nos instruments à ces enjeux.

Le positionnement du Groupe AFD sur ces thématiques dans les années à venir suppose d'insister sur la sécurité humaine, approche globale définie par les Nations unies au-delà d'une approche purement sécuritaire. Elle touche à la protection de la dignité et de l'intégrité

physique des personnes, en intégrant d'autres dimensions de l'action publique comme la sécurité alimentaire, l'approche par les droits ou encore la protection civile. L'action dans les territoires les plus vulnérables suppose aussi de renforcer encore la dimension partenariale de notre action, notamment avec l'Union européenne, *via* les différentes entités du groupe et en particulier Expertise France qui a la capacité de mobiliser certains financements européens auxquels l'AFD n'a pas accès. Le groupe participera toujours plus activement à la coordination de l'équipe France en approche « 3D », dans le Sahel, l'Indo-Pacifique ou aux pourtours du monde russe où il est déjà très actif.

10. Pouvez-vous faire un point sur l'engagement de l'AFD pour la promotion de l'égalité femmes-hommes et sur les défis à relever par l'Agence en la matière, dans un contexte de crises se répercutant négativement sur les droits des femmes ?

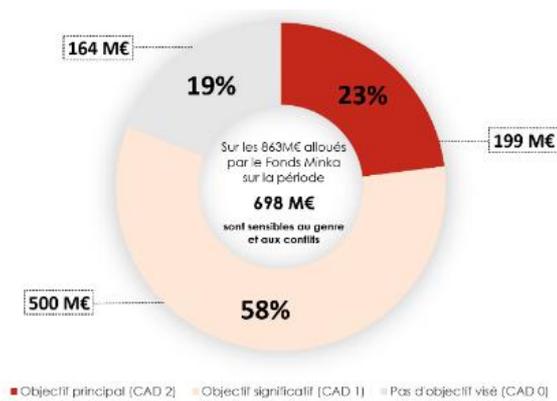
La Stratégie « 100% Lien Social » définie par l'AFD en 2017 a permis de promouvoir l'égalité femmes-hommes de façon systématique dans les projets, dans le cadre de la stratégie internationale de la France pour l'égalité femmes-hommes 2018-2022. L'AFD s'est définie comme une agence féministe au service du cinquième Objectif de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies qui vise à « *atteindre l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et les filles* ».

En 2021, l'objectif de 50% des volumes de projets notés CAD 1 ou CAD 2 a été atteint, représentant 4,2 Md€ de financements contribuant à l'égalité femmes-hommes. Le montant des projets notés 2, selon le marqueur le plus exigeant fixé par le CAD, a largement dépassé le montant cible des 600 M€, atteignant 857 M€ dans près de cent projets.

L'action de l'AFD s'appuie sur 180 référentes et référents genre, au siège et dans le réseau. En termes de formations et d'outils, l'AFD a travaillé, en lien avec Expertise France et le MEAE, à la création d'un MOOC « *Genre et développement* », mais aussi à des boîtes à outils thématiques pour décliner le genre dans tous les domaines d'activités. L'AFD a également été très active depuis 2020 auprès des autres banques publiques de développement, au sein du club IDFC et du mouvement Finance en Commun (FiCS). En 2021, l'AFD a ainsi co-présidé le groupe « *genre* » du FiCS avec ONU Femmes regroupant plus de cinquante banques de développement souhaitant améliorer leurs pratiques.

Un effort particulier est porté dans les contextes de crises, où les inégalités entre les femmes et les hommes sont exacerbées. L'AFD contribue à la mise en œuvre de l'agenda « *Femmes, paix et sécurité* », notamment *via* sa participation au Comité interministériel français du 3^{ème} Plan national d'action Femmes, paix et sécurité, et des projets du fonds Paix et Résilience [Minka](#) et du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes ([FSOF](#))³.

³ Le FSOF, lancé en juillet 2020, est un fonds de 120 M€ sur 3 ans (2020, 2021, 2022) piloté par l'AFD et le MEAE, qui contribue au financement des associations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France.



Les résultats ont été particulièrement spectaculaires avec le Fonds Minka (voir supra) qui a financé 89 projets sensibles au genre et aux conflits de 2017 et 2021, pour un montant total de 698 M€. Au total, 90% des financements Minka portent un objectif d'égalité femmes-hommes, faisant de cet instrument un pionnier au plan international pour la prise en compte du genre. De la même manière, le FSOF a lancé entre 2020 et 2022 plusieurs appels à projets dans les zones de

crises et de conflits, afin de financer les organisations féministes sur les luttes contre les violences basées sur le genre (14 M€ en 2021), sur la promotion de l'agenda femmes, paix et sécurité (10 M€ en 2022) et sur l'éducation (10 M€ en 2022).

La crise de la COVID-19, et avant elle le virus Ebola en Afrique de l'Ouest, ont également mis en lumière la multiplicité des enjeux de genre en matière de sécurité sanitaire. Ainsi, dans le cadre de l'initiative « *Santé en commun* » lancée le 9 avril 2020, nous veillons à ce que les projets soutenus contribuent à la réduction des inégalités de genre. Dans le cadre de la Stratégie internationale de la France sur les enjeux de population, de droits et santé sexuels et reproductifs, et conformément aux engagements pris lors du Forum Génération Égalité, l'AFD s'est aussi engagée à financer 250 M€ de projets sur droits et santé sexuels et reproductifs entre 2021 et 2026, conformément aux orientations de la loi du 4 août 2021.

De même, le lien entre genre et climat est une priorité pour l'AFD. En 2020, 67% des projets climat de l'AFD étaient notés CAD 1 ou CAD 2. Le programme Adapt'Action, qui accompagne les pays vulnérables du continent africain dans la définition de trajectoires d'adaptation et de résilience au changement climatique, intègre systématiquement une composante d'égalité femmes-hommes. Le programme « *Féministes pour des Alternatives Climat et Environnement* » (FACE) financé à hauteur de 5 M€ et porté par le CCFD-Terre Solidaire, propose de renforcer les capacités des OSC féministes dans dix pays d'Afrique entre 2022 et 2026.

Ce volontarisme dans nos opérations est cohérent avec la politique interne de l'AFD qui a formalisé son engagement à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans un accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023 (voir supra). Depuis juin 2021, 50% des femmes siègent au comité de direction et une parité a été atteinte dans la management de l'Agence. Dans le réseau, 48% des agences sont dirigées par des femmes contre 16% en 2016. L'action de l'AFD en matière d'égalité professionnelle a d'ailleurs été reconnue et certifiée par la labellisation « *égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* » de l'AFNOR obtenue en juin 2021.

11. La sécurité alimentaire constituera l'un des enjeux majeurs, au cours des prochains mois et années, pour les pays bénéficiaires de l'aide au développement. Comment l'AFD peut-elle contribuer à relever ce défi ?

Opérateur principal de l'aide bilatérale française dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, l'AFD investit pour le développement économique et social par l'agriculture, premier pourvoyeur d'emplois dans le monde rural, et soutient de nombreuses actions de conservation et de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité. Ce mandat, auquel le corps social de l'AFD est particulièrement attaché, est essentiel à l'heure où le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) estime que près de quarante millions de personnes ont été affectées par l'insécurité alimentaire en août 2022, fin de la période de soudure⁴, et environ six millions d'enfants de moins de cinq ans souffriraient de malnutrition aigüe dans trois pays du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger). Les prévisions sont également très inquiétantes pour 2023.

Les autorisations d'engagement de l'AFD relevant du secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les Etats bénéficiaires de l'APD atteignent, en moyenne, environ 400 millions d'euros par an. Les projets engagés par l'AFD en 2021 dans les États étrangers permettront dans les prochaines années d'aider 2,3 millions de personnes, dont plus de 900 000 femmes en situation de vulnérabilité. Plus de quatre millions de personnes, dont plus de deux millions de femmes, bénéficieront d'une action de nutrition. 300 000 personnes, dont plus de 38 000 femmes, verront leurs capacités renforcées grâce à un meilleur accès aux services du secteur agricole. 63 000 exploitations familiales agricoles verront leurs performances économiques améliorées.

L'AFD est partie prenante de l'initiative *Food and Agriculture Resilience Mission (FARM)*, lancée par la Présidence française du Conseil de l'Union européenne face à la dépendance de certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique aux importations russes et ukrainiennes. L'AFD intervient dans le cadre du troisième pilier « *production* » de l'initiative pour renforcer, *via* la mobilisation des bailleurs internationaux, les capacités agricoles de manière durable dans les pays les plus vulnérables. Avec le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et les autres banques publiques de développement, l'AFD entend contribuer à limiter l'impact budgétaire pour les Etats les plus touchés, et à favoriser l'accès des populations vulnérables à l'alimentation *via* le renforcement des dispositifs de filets sociaux existants, un appui à la reconstitution des stocks alimentaires ou encore le développement des cantines scolaires qui constitue un levier pour lutter contre la malnutrition. En complément de l'expertise technique apportée par Expertise France à la « *Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire* » lancée en 2021, l'AFD apporte déjà une contribution aux cantines scolaires, en coopération avec le PAM, au Burundi et au Sénégal.

L'AFD soutient aussi l'autonomie alimentaire des pays partenaires par l'augmentation de la production locale en substitution aux importations, notamment par son implication dans l'accompagnement des institutions financières publiques. Le Groupe AFD est mobilisé dans la coalition des banques publiques agricoles issue de l'initiative *Finance en Commun* (FiCS) pour soutenir concrètement l'action des banques publiques disposant d'un portefeuille agricole et ainsi favoriser leur rôle contra-cyclique face aux crises.

En complément, en financement direct du secteur privé, Proparco travaille avec des entreprises agro-industrielles intervenant aux différents maillons des filières agricoles, par exemple : sur la production primaire avec SIFCA (premier employeur et contractant en Afrique de l'Ouest sur le secteur agricole) ; sur le négoce et la logistique avec ETG

⁴ La soudure correspond à la période précédant la récolte pendant laquelle les stocks de l'année passée peuvent commencer à manquer.

(négociant africain) ou encore sur les semences avec Seedco (premier semencier africain dont l'actionnaire principal est le groupe français Limagrain). Par ailleurs, dans le contexte actuel de tension sur les prix et les chaînes d'approvisionnement, Proparco travaille à renforcer la capacité des importateurs impactés par la crise à travers ses outils de financement du commerce (*trade finance*) et de garanties. Enfin, à la suite des engagements pris par le Président de la République lors de son déplacement au Cameroun en juillet dernier, Proparco travaille actuellement avec bpifrance au développement d'un outil de *derisking* visant à faciliter l'investissement dans des projets d'agriculture durable en Afrique.

A horizon 2025, les opérations de l'AFD doivent accompagner la transformation des systèmes alimentaires pour les rendre plus résilients, plus verts et plus inclusifs. Il s'agira notamment de soutenir la résilience des systèmes alimentaires grâce à la transition agro-écologique. A titre d'exemple, dès 2022, l'AFD présentera à ses instances un projet d'amélioration de la productivité des exploitations agricoles familiales dans le centre du Bénin. L'AFD poursuivra par ailleurs son soutien aux pays de la Grande Muraille Verte. Les engagements pris par l'AFD au titre de cette initiative (600 M€ sur la période 2021-2025) vont permettre de développer l'agroécologie et l'appui aux filières agropastorales durables, et d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans les pays d'Afrique de l'Ouest et de la bande sahélo-soudanienne.

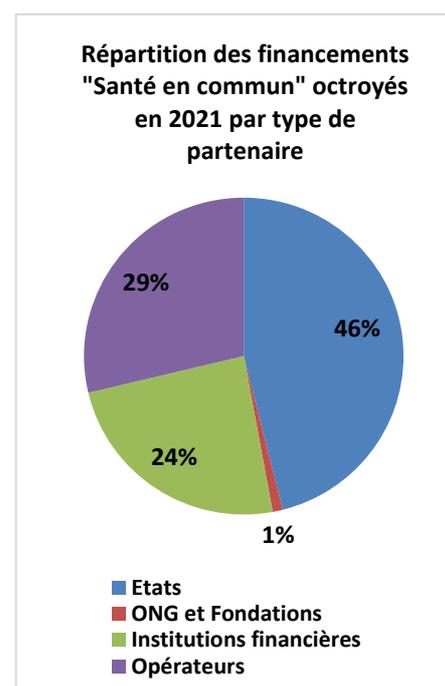
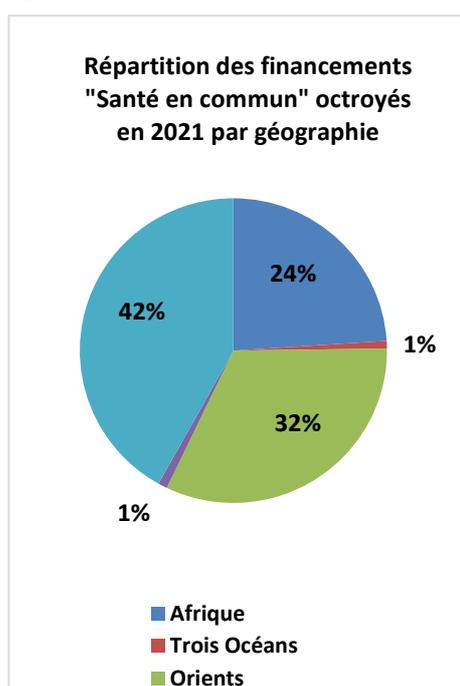
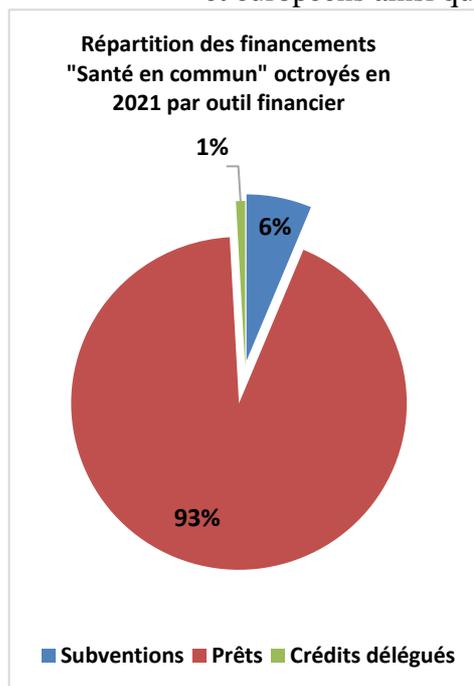
Enfin, l'AFD contribuera à améliorer le statut nutritionnel des populations conformément aux engagements pris dans le cadre de la Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable. Alors que la France accueillera en 2024 le Sommet *Nutrition for Growth*, les opérations financées par l'AFD viseront plus systématiquement à prévenir et prendre en charge la malnutrition. L'AFD pourra s'appuyer sur des projets en cours d'exécution tel que le projet Nutrizaza à Madagascar qui vise à réduire durablement la malnutrition et les inégalités sanitaires et sociales touchant les femmes et les enfants de moins de cinq ans.

12. La pandémie de Covid-19 a rappelé à quel point les enjeux de santé sont au cœur des problématiques de développement. Quel bilan peut-on dresser de l'initiative « Covid-19 Santé en commun » mise en place par l'AFD et des projets concrets qu'elle a portés ? Avez-vous d'ores et déjà engagé des réflexions pour intégrer le mieux possible, dans la stratégie de l'AFD, la réponse à de futures crises sanitaires ?

Dans le cadre de la contribution de la France à la riposte mondiale à la crise du Covid-19, l'AFD a proposé dès avril 2020 une réponse sanitaire et sociale à la crise via l'initiative « Santé en commun » avec trois axes d'intervention : i) renforcer les capacités de diagnostic et de surveillance épidémiologique ; ii) sécuriser les parcours de soins, du dépistage au traitement des cas sévères ; iii) atténuer les conséquences sociales de la crise.

Cette initiative a permis à la France via l'AFD de soutenir les gouvernements dans leur riposte nationale à la crise, en mobilisant les opérateurs français d'expertise, les organisations de la société civile actives dans les géographies ciblées, et le secteur privé. Les engagements réalisés fin décembre 2020 s'élevaient à 923 M€ de prêts, 160 M€ de subventions, 26 M€ en contrats de désendettement et de développement (C2D) et 9 M€ en crédits délégués. Fin décembre 2020, 63 projets avaient été engagés dans 33 pays en développement, principalement les pays prioritaires de l'APD française. Cette réponse a été menée en mobilisant tous les instruments financiers et d'assistance technique du Groupe.

Au vu de ces bons résultats et de l'évolution des besoins dans la réponse à la pandémie (émergence de variants, vaccins disponibles, déficiences des systèmes de santé etc.), l'initiative « Santé en Commun » a été prolongée pour 2021 et 2022. Elle vise à poursuivre les appuis à la riposte Covid-19, tout en renforçant les investissements de plus long terme dans les systèmes de santé et de protection sociale pour faire face aux crises de demain. Aux trois axes d'intervention établis en 2020 pour l'initiative, un quatrième axe visant à « *augmenter les capacités nationales et régionales d'achat et de production des vaccins* » a été ajouté en 2021. En 2021, 38 M€ de subvention et 576 M€ de prêts (y compris via Proparco) ont ainsi été alloués à « Santé en commun », en lien étroit avec les acteurs français et européens ainsi que les partenaires africains.



Aujourd'hui, les opérations de l'AFD dans le domaine de la santé sont guidées par trois priorités : i) renforcer la surveillance sanitaire intégrée suivant l'approche dite « *One Health* » qui intègre les enjeux de biodiversité ; ii) investir dans l'offre de soin en particulier les ressources humaines en santé, en pénurie mondiale ; enfin iii) construire des systèmes de protection sociale justes et adaptatifs. En voici quelques projets emblématiques :

- En Afrique, l'AFD finance le projet Afroscreen mis en œuvre par le consortium ANRS|MIE, IRD et l'Institut Pasteur pour aider à structurer un réseau africain de surveillance, renforcer les capacités des laboratoires, notamment dans le domaine du séquençage, améliorer le partage de données et assurer un suivi efficace de la circulation des virus dans treize pays d'Afrique, en partenariat avec le CDC Afrique (10 M€ en subvention) ;
- Au Maroc, l'AFD accompagne la généralisation de la couverture maladie à l'ensemble de la population, premier volet d'une réforme ambitieuse du système de protection sociale décidée à la crise de la Covid-19, grâce à un prêt souverain de 150 M€ et une assistance technique de 4 M€ fournie par Expertise France ;

- En République démocratique du Congo, le projet Resoh-Labo mis en œuvre par Expertise France appuie la structuration d'un réseau de surveillance épidémiologique dans le Sud-Kivu dans une approche « *One Health* », via le renforcement des laboratoires. Il vise à réduire les inégalités de genre en santé en renforçant la place des femmes dans les laboratoires et dans le système de surveillance épidémiologique. Ce projet bénéficie d'un co-financement parallèle du Fonds mondial en cours d'instruction qui viendra compléter les investissements de l'AFD par des achats d'équipement (subvention de 8 MEUR pour chacun des partenaires).

Alors que la pandémie perdure, la réponse à la crise de la COVID-19 évolue d'une réponse d'urgence au renforcement plus que jamais critique des systèmes de santé.

Trois domaines négligés doivent être réinvestis et constituent des priorités pour le groupe AFD au sein de la communauté des bailleurs :

- les biens communs en santé, notamment en lien avec les enjeux de sécurité sanitaire, de surveillance épidémiologique, de santé animale, environnementale et climatique, la prévention et le contrôle de la résistance aux antibiotiques, l'information et la communication ; mais aussi la capacité des instituts de santé publique, les laboratoires, la législation, régulation et subvention de la production des produits de santé dont le vaccin ;
- les ressources humaines en santé qui constituent le principal goulot d'étranglement apparu dans cette crise, tant pour la prise en charge des patients que pour la mise en œuvre des campagnes vaccinales contre la COVID-19. Un enjeu majeur est ainsi la disponibilité et la qualité du niveau de formation des ressources humaines en santé ;
- les systèmes de protection sociale contribuent à la cohésion et la confiance sociale et à la mise en place de mécanismes adaptatifs pour faire face aux fragilités de nos sociétés complexes. L'absence de mécanismes de couverture maladie a été un obstacle particulièrement important à la riposte COVID-19.

Outre les gains attendus sur le plan sanitaire et social, le réinvestissement dans les systèmes de santé revêt une importance particulière au plan économique et pour le lien social. Les services de santé représentent environ 10% du PIB mondial et cette part augmente rapidement chaque année. Le secteur santé est un secteur productif de biens (vaccins, médicaments, équipements etc.) et de services d'une grande vitalité en termes de création d'emploi, en particulier d'emplois décents, ruraux et féminins.

13. Quel bilan dressez-vous de la contribution de l'AFD aux enjeux écologiques, notamment dans les domaines de la transition énergétique, de la protection de la biodiversité et de la préservation des mers et océans et de leurs ressources ?

L'AFD est le premier bailleur à avoir décidé dès 2017 d'aligner ses activités avec l'Accord de Paris de 2015, développant la méthodologie pour y parvenir et la partager avec ses pairs. L'Agence met également en œuvre scrupuleusement les engagements bilatéraux de la France en matière de finance climat. L'AFD s'attache également à mettre en œuvre l'article 2.1.c de l'Accord de Paris, qui vise à « rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. »

Sur la période 2017-2021, l'AFD a consacré 26,4 milliards d'euros à des projets de financement climat. Ainsi, en 2021, le Groupe a atteint et dépassé les cibles de finance climat fixées en 2015 et rehaussées en 2017, soit 6 milliards d'euros pour le climat dont 2 pour l'adaptation. Les objectifs fixés par le contrat avec l'Etat (COM 2020-2022) ont été atteints en 2020 comme en 2021. La cible de 50% de finance climat dans les états étrangers, fixée à l'échelle du groupe depuis 2017, a été atteinte. L'AFD a développé un partenariat stratégique avec le Fonds Vert pour le Climat, lui ayant permis d'obtenir 436 M\$ de financements depuis 2015.

En 2014, l'AFD a également été le premier émetteur public français d'un green bond, ou emprunt obligataire vert, sur les marchés de capitaux. En 2017, l'AFD a mis en place un cadre programmatique afin de faciliter la réalisation régulière de ce type d'emprunt, qui s'étend désormais aux *Sustainable Bonds*, adossés à des programmes visant les 17 Objectifs de Développement Durable. En 2021, le groupe AFD a réalisé près de 50% de son programme d'emprunts de l'année sous format thématique, en émettant 2 milliards d'euros à 10 ans et 1,5 milliards d'euros à 7 ans sous format durable. Pour la première fois en 2021 l'AFD a également publié un rapport dit TCFD (*Task Force on Climate Financial related Disclosure*), suivant les recommandations agréées au plan international pour améliorer la transparence et la maîtrise des risques financiers climatiques des institutions financières.

Plus spécifiquement, l'AFD appuie de nombreux partenaires pour une transition énergétique juste et la définition de leurs trajectoires de long terme. Le développement du modèle GEMMES, un outil de modélisation des impacts macro-économiques du climat, a permis à l'AFD de contribuer à la production de connaissances sur les impacts de long-terme du climat au Brésil, en Côte d'Ivoire, Colombie, Maroc, Tunisie, Vietnam, Algérie et Afrique du Sud. Les résultats de ce programme ont ouvert un dialogue avec les autorités sur leurs stratégies de long terme, en lien ou en complément à des appuis de la Facilité 2050. La Facilité « *Adapt'Action* », dotée de 30 M€ depuis 2017, appuie quinze pays et organisations régionales vulnérables aux impacts du dérèglement climatique afin d'augmenter leur résilience dans différents domaines. Les partenariats se sont aussi renforcés avec la société civile : les dons aux projets climat portés par des ONG ont augmenté, pour atteindre 51 M€ en 2021, soit 44% du montant total des subventions accordées aux initiatives de la société civile.

En Afrique, l'AFD a tenu son engagement d'investir 3 milliards d'euros entre 2016 et 2020 pour soutenir la transition énergétique, dans le cadre de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI) lancée à la COP21. L'AFD contribue à présent à la déclinaison opérationnelle de l'engagement français au profit des « *Just Energy Transition – Partnership (JET-P)* » lancé lors de la COP 26 avec l'Afrique du Sud. La contribution française à la JET-P sud-africaine, *via* l'AFD, s'élève à 1 Md d'euros.

L'AFD promeut également très activement la convergence entre les enjeux climat et biodiversité, avec son engagement que 30% de la finance climat contenant des éléments favorables à la nature et une stratégie biodiversité ambitieuse avec 1 Md€ déployé par an en faveur de la nature à horizon 2025. Cette cible, prévue pour 2025, a d'ores et déjà été dépassée en 2021, 33 % de la finance climat de cette année favorable à la nature. En 2021, la finance pour la biodiversité, en hausse constante depuis 2017, a représenté 589 M€, soit plus de 5% du total des engagements du Groupe, en phase avec l'objectif fixé pour la période 2020-22. Le groupe AFD a fortement augmenté ses engagements pour la biodiversité en Afrique, où les enjeux de préservation du capital naturel sont très importants.

Les activités mer et océan font également l'objet d'une attention croissante dans les états étrangers comme Outre-mer, la France hébergeant 10% de la biodiversité de la planète, dont la majeure partie Outre-mer. L'action de l'AFD s'inscrit dans l'objectif global de protection de 30% des océans d'ici 2030. Au total 6,5 Mds€ ont été engagés par l'AFD depuis dix ans en faveur de l'économie maritime et littorale et pour la protection des écosystèmes. En 2021, les activités Mers et Océans ont représenté 740 M€, soit 6% du volume financier total. Ces différents sujets environnementaux sont étroitement liés : 60% des engagements Océan du Groupe ont aussi des co-bénéfices climat et biodiversité. Le Groupe AFD a pour objectif d'aligner ses priorités et ses actions avec le futur Cadre mondial pour la biodiversité (CMB), qui sera négocié en décembre 2022 lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

14. Le fait que l'AFD intervienne en Chine et y finance des projets a suscité certaines incompréhensions, compte tenu de son niveau de développement et des préoccupations exprimées par les autorités françaises en matière de respect des droits de l'homme dans ce pays. Quel type d'accompagnement est apporté par l'AFD à la Chine depuis dix ans, pour quels types de projets et pour quels montants ? Qu'est-ce qui, à vos yeux, justifie cet accompagnement ?

L'AFD intervient en Chine à la demande du gouvernement français et conformément à la position exprimée par le Président la République devant les ambassadeurs, le 1^{er} septembre dernier : *« la Chine (...) est un rival systémique, avec laquelle nous ne partageons pas nos valeurs démocratiques, mais avec laquelle il nous faut continuer d'agir pour trouver des réponses aux défis communs — le climat, la biodiversité — et avec laquelle nous voulons continuer de parler pour essayer de contribuer à régler des crises régionales et des éléments de déstabilisation. »* Dans ce cadre, l'AFD met en œuvre les engagements bilatéraux de la France en matière d'environnement (2004), de lutte contre le réchauffement climatique (2007, 2010 et 2015), de développement urbain durable (2010 et 2013), de protection de l'environnement (2013), et de climat et de biodiversité (2019).

Redéfini à plusieurs reprises et approuvé en juin 2020 par le conseil d'administration de l'AFD dans sa dernière version, le mandat actuel de l'Agence en Chine s'inscrit, comme dans les autres très grands pays émergents, dans une logique de protection des biens publics mondiaux, conformément à l'article 10 de la loi du 4 août 2021, et pour le renforcement de l'influence française, sans coût budgétaire pour l'État. Compte tenu du poids de la Chine dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre, cette nouvelle stratégie concentre les interventions de l'Agence sur les enjeux du climat et de la biodiversité.

Ces dix dernières années, l'AFD a engagé 1,6 Md€ en Chine dans les secteurs suivants :

- le développement urbain durable : réseaux efficaces de chauffage urbain et installations d'unités de traitement de l'eau et d'assainissement ;
- l'efficacité énergétique et la production d'énergie propre : efficacité énergétique dans les bâtiments, l'industrie et les services, production de bioénergies ;
- la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel : gestion durable de la forêt et programme de reforestation, protection de la biodiversité et restauration de zones humides, protection du patrimoine bâti, éco-tourisme.

L'AFD mobilise des prêts aux conditions du marché, c'est-à-dire non bonifiés par des crédits budgétaires, et de l'expertise française sur des opérations pilotes, innovantes, porteuses de changement, qui participent à l'amélioration des pratiques locales. Depuis 2022 et les décisions prises par l'Etat, le financement de l'expertise se fait hors coût budgétaire pour l'Etat. La quasi-intégralité de ces projets présente des co-bénéfices climat. Ces financements concourent à l'atteinte de l'objectif de finance climat fixé par les autorités françaises dans le cadre de leurs engagements internationaux. En 2021, les engagements climat de l'AFD en Chine s'élèvent à 340 M€.

En 2021, l'AFD a confié à un bureau d'étude indépendant un travail d'évaluation de l'ensemble de son action en Chine et avec le pays. Le rapport a confirmé :

- la cohérence stratégique de l'action de l'AFD dans le pays : agir, pour la planète, avec un acteur majeur pour les enjeux globaux du climat et de la biodiversité. Selon cette étude, cette stratégie a su s'adapter aux évolutions de l'agenda international et aux priorités de la relation bilatérale franco-chinoise ;
- le positionnement de l'AFD sur les segments les plus innovants en matière de biodiversité et de lutte contre le changement climatique, en mobilisant l'expertise française et en étant exigeant sur l'impact des opérations grâce à des études de faisabilité poussées, une augmentation des exigences sociales et environnementales, et un redimensionnement des projets si besoin (par exemple : le projet d'aménagement du parc national de *Xianju* – province du *Zhejiang*, avec la mise en place d'un partenariat avec le parc national des ballons des Vosges) ;
- la contribution significative des interventions en Chine aux engagements climat et biodiversité de la France (1^{er} portefeuille de biodiversité parmi les pays d'intervention de l'AFD, co-bénéfices climat de plus de 70%) ;
- la reconnaissance de l'exemplarité des projets financés par l'AFD au niveau des districts, et leur utilisation à titre pilote par les autorités provinciales ;
- les synergies au sein de l'équipe France : l'AFD est perçue comme un partenaire technique et intervient au service des objectifs fixés dans la continuité de la COP 21 ;
- un positionnement stratégique de l'AFD en Chine en cohérence avec celui des autres bailleurs sur les enjeux globaux.

15. De quelle manière l'AFD répond-elle aux exigences de redevabilité de son action ? Comment concevez-vous, à cet égard, le rôle de la commission d'évaluation de l'aide publique au développement, prévue par l'article 12 de la loi du 4 août 2021 ? La mission d'évaluation indépendante confiée à cette instance pourrait-elle être contestée du fait qu'elle comprend parmi ses membres le Premier président de la Cour des comptes (article 2 du décret n° 2022-787 du 6 mai 2022) dont vous avez été le directeur de cabinet lorsqu'il était ministre de l'Économie et des Finances ?

La France s'est engagée à améliorer la transparence de son aide publique au développement. Les derniers Comités interministériels de la coopération internationale et du développement (CICID) ont rappelé cet engagement « *d'améliorer la transparence et la redevabilité de l'aide française* » et la loi de programmation du 4 août 2021 a fixé également avec force cet objectif. Son article 17 rappelle en particulier l'attachement de la France au principe de transparence, qui fait partie des principes partagés en matière d'efficacité de l'aide, définis notamment par la déclaration de Paris (2 mars 2005) et réaffirmés à Busan (1er

décembre 2011) et à Nairobi (1er décembre 2016) dans le cadre du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Afin d'assurer une redevabilité des résultats au-delà du suivi des engagements financiers et de la bonne gestion des fonds, l'AFD a mis en place une chaîne d'indicateurs à l'échelle des projets lui permettant de faire le suivi-évaluation de ses interventions, de communiquer autour des résultats de développement et de répondre aux attentes de redevabilité. Proparco est également doté d'indicateurs clé de suivi et de résultats et Expertise France, qui disposait déjà de ses propres indicateurs, est en train de rejoindre la démarche de convergence Groupe. Cette chaîne d'indicateurs permet une redevabilité en deux temps : i) le dispositif de suivi des interventions renseigne sur les moyens mis en œuvre, les réalisations obtenues et les résultats atteints ; ii) le travail d'évaluation apporte un jugement sur les questions clés du bien-fondé, de la mise en œuvre et des effets d'une intervention et apporte ainsi une appréciation plus large de la performance que la seule analyse quantitative de l'atteinte des objectifs.

L'effort de redevabilité s'accompagne d'un effort de transparence. Le Groupe publie ainsi sur différentes plateformes d'*open data* et conformément aux standards internationaux en la matière⁵, des données sur les projets, ainsi que les documents relatifs à ses stratégies et sa gouvernance. Les progrès réalisés par l'AFD en matière de transparence ont été récemment reconnus par son passage dans une catégorie supérieure (« *good* ») de l'*Aid Transparency Index*⁶, réalisé par l'ONG *Publish What You Fund*, qui fait office de référence internationale. L'AFD, dont la note a progressé de cinq points par rapport à 2020, est désormais classée dans le groupe des institutions qui publient de manière régulière des données de bonne qualité, et à partir desquelles il est possible de mener des travaux de recherche et d'analyse. Ce résultat est le fruit d'une démarche volontariste depuis plusieurs années, à la suite de l'adoption par notre conseil d'administration de mars 2018 d'une [politique de transparence et de dialogue](#) qui en précise les différents principes et modalités. Une nouvelle politique est en cours d'élaboration et devrait être présentée rapidement pour refléter les changements introduits par la loi du 4 août 2021.

L'AFD a exprimé à plusieurs reprises son intérêt à voir la Commission d'évaluation de l'APD française se créer. L'action de cette dernière viendra compléter les travaux menés par la Cour des comptes et par les services chargés de l'évaluation de la politique d'aide au développement relevant du ministre chargé de l'économie, du ministre des affaires étrangères et de l'AFD⁷. La Commission pourra observer les différents canaux de mise en œuvre de cette politique, et avoir une audience et une visibilité supérieures aux différents services d'évaluation existants au plan national. L'AFD soutiendra sans réserve les ambitions de la commission en la matière et se tient à son entière disposition pour rendre des comptes précis sur l'impact de ses interventions. La nouvelle commission pourra notamment s'appuyer sur les travaux du département évaluation et apprentissage de l'Agence, dont les moyens ont été significativement renforcés à partir de 2016 afin de mieux mesurer les impacts des projets et programmes que nous accompagnons. Dans une volonté de

⁵ Open data de l'AFD : <https://opendata.afd.fr/page/accueil/>; plateforme <https://www.data.gouv.fr/fr/> et registre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA ou IATI).

⁶ <https://www.publishwhatyoufund.org/the-index/2022/>

⁷ Article 1 du décret n° 2022-787 du 6 mai 2022

transparence, les résumés des évaluations de projets sont depuis 2019 systématiquement publiés sur notre site internet.

L'effort d'évaluation de l'AFD est suivi dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyens par un *ratio* mesurant le nombre de projets évalués par rapport au nombre de projets achevés, avec l'objectif d'atteindre 50%. Alors que ce ratio était de 46% en 2020, il a été porté à 56% en 2021 (dont 77% sur la zone Sahel) avec un fort effet de rattrapage par rapport à l'année 2020 marquée par la crise Covid. Nous resterons sur cette tendance en 2022 avec plus de 50% des projets qui seront évalués.

Parallèlement, des évaluations scientifiques d'impacts et des évaluations à champ large sont également menées sur les sujets les plus stratégiques. Ces évaluations font l'objet de présentations régulières à notre conseil d'administration, de l'ordre de quatre à cinq par an désormais, comme par exemple l'évaluation du fonds Minka, la capitalisation des interventions de l'AFD en Chine (à la suite d'une demande parlementaire), ou encore l'évaluation des projets à co-bénéfice adaptation au changement climatique en Afrique subsaharienne. Ces travaux évaluatifs alimentent ainsi le dialogue stratégique avec nos administrateurs. Enfin, à la suite d'une évaluation de la politique d'évaluation de l'AFD finalisée en fin 2021, une nouvelle politique d'évaluation, désormais étendue à l'ensemble du Groupe, sera présentée à nos instances prochainement.

Il n'appartient évidemment pas à l'AFD de porter un jugement sur l'indépendance et la composition d'un organisme créé par le législateur et placé auprès de la Cour des Comptes. Conformément à l'article 47-2 de la Constitution, la Cour des comptes est une juridiction indépendante, située à équidistance du Parlement et du Gouvernement. En tant qu'établissement public de l'Etat, l'AFD est régulièrement assujettie aux contrôles de la Cour des Comptes. L'année passée par exemple, l'AFD a fait l'objet de plusieurs contrôles portant sur les politiques française, allemande et britannique d'aide au développement, sur la contribution de la France à l'aide au développement dans le domaine de la santé ou encore sur la fonction évaluation de l'AFD. Un contrôle est en cours sur les guichets ONG de l'AFD. Le suivi des recommandations de la Cour des comptes est assuré par l'AFD, qui est à la disposition du Gouvernement, de la Cour des comptes et de la nouvelle commission, lorsqu'elle sera constituée, pour définir précisément les modalités de mise en œuvre du décret n° 2022-787 du 6 mai 2022.

16. Comment pourriez-vous décrire l'articulation entre les activités de l'AFD et de l'IDFC (*International Development Finance Club*) dont vous êtes le président ?

Au-delà de ses activités de cofinancements et de développement de coopérations bilatérales, le Groupe AFD s'est positionné depuis 2016 comme membre d'une communauté beaucoup plus vaste, celle des 550 banques publiques de développement dans le monde, capable de travailler au plaidoyer à l'échelle requise pour la réalisation de l'Agenda 2030 et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour le climat. Ce travail est la suite directe de l'alliance conclue en décembre 2016 entre les groupes Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'AFD. Il a pris notamment la forme de la présidence par l'AFD depuis 2017 de l'*International Development Finance Club* (IDFC) et du mouvement *Finance en Commun* (FiCS) depuis 2020.

Dans le cadre de sa présidence, l'AFD a cherché à insuffler une nouvelle dynamique au Club IDFC, en élevant davantage son ambition, notamment en matière de finance climat, en étroite cohérence avec le mandat confié à l'AFD et l'agenda international de la France. Dans le cadre du troisième mandat de deux ans de l'AFD depuis 2021, nous poursuivons cette stratégie, tout en préparant le Club à un transfert de la présidence vers une banque du Sud à l'automne 2023.

Il existe une cohérence profonde entre l'action de l'Agence et les priorités du Club IDFC. Le climat constitue ainsi l'un des principaux piliers de l'activité d'IDFC comme de l'AFD. IDFC rend compte annuellement et selon une taxonomie commune, de ses engagements verts et climat et des progrès accomplis : plus de 200 Mds de dollars en 2021 (soit plus de 1000 Mds de dollars depuis la COP21), dont 27,4 Mds pour l'adaptation, soit cinq fois plus qu'en 2016. Le Club participe également très activement aux réflexions internationales sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris et entretient un partenariat stratégique avec le Fonds vert pour le climat, auquel quatorze de ses vingt-sept membres sont aujourd'hui accrédités. Lors de la COP 26 à Glasgow en novembre 2021, IDFC a fait deux annonces majeures : i) un potentiel de financement de USD 1 300 Mds entre 2019 et 2025 (rehaussement de l'ambition de +30% par rapport aux engagements pris en 2019) et ii) l'arrêt du financement à l'international de tout nouveau projet de centrales électriques au charbon sans système de captage et stockage du carbone, engagement acceptée notamment par les banques publiques chinoise, coréenne et japonaise membres du club. IDFC poursuit également le déploiement de son premier outil opérationnel, la « *Facilité climat IDFC* », qui, par le biais d'une assistance technique collaborative, vise au partage de connaissances et au renforcement des capacités des vingt-huit membres du Club IDFC qui le souhaitent, pour une plus grande intégration des enjeux liés au climat au sein de leur stratégie et de leurs opérations. L'objectif est d'harmoniser les pratiques vers des standards communs afin d'augmenter les volumes et d'améliorer la qualité des financements climat.

Ces activités partenariales au sein d'IDFC sont complémentaires des opérations que l'AFD entretient avec près de cent banques publiques, en particulier avec les partenaires du Sud, et se renforcent mutuellement. Elles favorisent un rehaussement des ambitions des partenaires, un alignement sur les meilleurs standards internationaux, un dialogue coordonné et qui se renforce depuis six mois avec les acteurs financiers privés pionniers en la matière, de plus grandes convergences opérationnelles ouvrant la voie vers des opérations communes. En 2020, le travail avec les autres banques publiques de développement a représenté près de 20% des engagements totaux de l'AFD.

Enfin, le travail conduit au sein d'IDFC a été le point de départ d'un dialogue plus large entre toutes les banques publiques de développement dans le monde. C'est ainsi qu'est né en novembre 2020 le mouvement « *Finance en Commun (FiCS)* », nouvelle coalition réunissant les 550 banques publiques de développement du monde, recensées pour la première fois, dont une centaine en Afrique et 90% de banques nationales ou sous-nationales intervenant sur leur territoire, le reste étant des banques bilatérales ou multilatérales. Cette communauté d'acteurs du financement, qui représente à elle seule 15% des investissements mondiaux, publics et privés, réalisés chaque année, permet à la France de disposer d'un grand nombre d'alliés partout dans le monde. En novembre 2022, à la veille d'un autre temps fort africain, la COP 27 à Charm el-Cheikh, c'est sur le sol africain à Abidjan, à l'invitation conjointe de la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissements, que se réuniront, pour la troisième édition les partenaires du sommet Finance en Commun. Ce sommet, dont le thème est « *la transition verte et juste*

pour une reprise durable », sera l'occasion de souligner le rôle clé des banques publiques de développement dans l'appui à la transformation des économies et des systèmes financiers vers la durabilité, tout en répondant aux besoins les plus urgents des pays en développement et des groupes vulnérables.

17. Quelle stratégie l'AFD souhaite-t-elle mettre en place pour mieux communiquer auprès de la population française sur ses activités et ses programmes ? Quel rôle pour l'Agence dans la pédagogie et l'appropriation des programmes de solidarité internationale par nos concitoyens ?

Depuis 2016, le Groupe AFD a professionnalisé et rationalisé son approche en matière de communication, avec des résultats significatifs, notamment en matière de communication institutionnelle, en France avec une action de pédagogie renforcée, et dans les cent trente pays où le Groupe intervient désormais.

Sur la communication auprès de la population française, ces trois dernières années, depuis le lancement de notre stratégie de communication actuelle, nous avons doublé nos audiences sur les canaux institutionnels : de 1 million en 2018 à plus de 2 millions de visites par an en 2021 sur le site www.afd.fr ; de 300 000 à plus de 650 000 abonnés sur nos réseaux sociaux. Nous avons augmenté significativement notre part de voix (+15%) dans les médias en France *via* un positionnement d'expertise. Nous avons valorisé plus systématiquement nos impacts et [nos rapports d'évaluation sur notre site internet](#) et nos réseaux sociaux.

Nous avons également développé des actions de sensibilisation auprès de nos jeunes concitoyens, en retenant en priorité les 15-25 ans, années charnières où l'on devient citoyen et consommateur responsable, pour encourager l'adhésion aux enjeux de développement durable et de solidarité internationale, suivant le mandat fixé par le CICID de 2016. Dans le cadre de nos actions auprès des écoles depuis trois ans, plus de 700 000 ont été exposés à nos contenus et plus de 78 000 collégiens et lycéens ont été activement sensibilisés à travers des [dispositifs pédagogiques](#) co-conçus avec des acteurs de l'éducation. Nous avons signé en 2021 une convention de partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour renforcer la place de l'éducation au développement et à la solidarité internationale (ECSI) à l'école. Dans le cadre de nos actions grand public, nous avons également sensibilisé plus de 8 millions de jeunes français via des opérations de sensibilisation en partenariat avec des acteurs du divertissement, comme les festivals d'Angoulême ou *Solidays*, ou à travers des campagnes digitales en lien avec des influenceurs pertinents sur nos cibles, comme Hugo Décrypte ou Mister Geopolitix. Nous avons également créé un média digital jeunesse dédié, [Tilt !](#) (également sur Instagram, YouTube, et bientôt TikTok) en lien avec de nombreux partenaires (institutionnels, ONG, acteurs privés), pour donner des clés de lecture d'un « *monde en commun* », favoriser l'engagement et le passage à l'action de la jeunesse.

Nous avons également renforcé notre soutien financier en France, aux acteurs de la société civile engagés en matière d'éducation au développement et à la solidarité internationale (ECSI). Depuis 2009, l'AFD via le dispositif I-OSC cofinance les actions d'ECSI initiées, portées et réalisées par les OSC françaises fortement engagées sur cette problématique depuis des décennies. Entre 2018 et la fin de l'année 2022, près de 70 millions d'euros auront été consacrés à des actions d'éducation à la solidarité internationale. Le

dialogue s'est fortement développé et structuré ces dernières années entre les différents acteurs engagés sur l'ECSI : un groupe de concertation multi-acteurs a ainsi été mis en place en 2017 et est animé par l'AFD pour mutualiser les expertises de chacun, valoriser les approches et les initiatives. Le groupe de concertation a produit fin 2020 un argumentaire en faveur de l'ECSI, premier exercice de cette nature, porté conjointement par des ministères des agences, des OSC, des réseaux, des collectivités territoriales. Il organise prochainement une grande conférence sur l'ECSI le 6 octobre 2022 à la BNF. Dans le cadre des financements accordés pour la coopération décentralisée *via* la FICOL (facilité de financement des collectivités territoriales)⁸, l'AFD encourage également les collectivités françaises à développer des actions d'ECSI et se propose de les financer. L'AFD renforce dans ce but depuis 2020 son appui aux réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA), réunis au sein de la CIRMA. Deux subventions conséquentes octroyées de 2 M€ (2020/21) et de 3,6 M€ (2022/24) ont pour ambition de : i) renforcer la coordination entre les réseaux et la mutualisation de leur action en faveur de l'ECSI ; ii) soutenir l'innovation, la production de connaissances ; et iii) soutenir les petits acteurs de l'ECSI dans les territoires au travers de fonds territorialisés coordonnés par les RRMA

18. Pouvez-vous nous éclairer sur la compatibilité entre engagements financiers via Proparco et redevabilité de l'aide à l'aune de la contrainte du secret des affaires ?

Proparco est la filiale d'appui et de financement du secteur privé du groupe AFD. Au cours des dernières années, Proparco a connu une croissance importante passant d'un montant d'autorisation (hors FISEA) de 1,2 Md€ en 2016 à un objectif de 2,5 Md€ en 2022. Cette croissance a notamment été accélérée par le transfert de l'ensemble de l'activité secteur privé concessionnelle déployée jusqu'ici par l'AFD jusqu'à fin 2018.

Programme phare de soutien du groupe AFD au secteur privé depuis 2020, *Choose Africa* met au service des start-up, TPE et PME africaines l'ensemble de ses outils pour les financer et les accompagner aux différents stades de leur développement, et notamment via des partenaires locaux soutenus par le Groupe. A fin 2021, 3 Md€ de financements *Choose Africa* ont été engagés – dont 780 M€ dans le cadre du volet « *Choose Africa Résilience* », développé spécifiquement en réponse à la pandémie du COVID – au bénéfice de plus de 26 000 entreprises et plusieurs dizaines de milliers de micro-entrepreneurs. 2 500 entreprises bénéficieront par ailleurs d'un accompagnement technique.

L'AFD, Proparco, au même titre que Bpifrance ou la Caisse des dépôts, sont des institutions financières publiques, assujetties au cadre législatif et réglementaire en matière de secret bancaire ou de secret des affaires. Ces institutions interviennent également dans un environnement concurrentiel. Par conséquent, les informations ainsi protégées qui concernent les clients de ces institutions ne peuvent pas être rendues publiques, à moins de disposer de l'accord exprès desdits clients.

L'AFD et Proparco mobilisent par ailleurs des fonds publics, français et européens en particulier, et sont donc à ce titre redevables d'une transparence sur les modalités d'emploi de ces fonds. Ce principe est au cœur de la stratégie d'intervention du groupe AFD et vise à offrir aux citoyens, au Parlement, à l'Etat, aux media, à la société civile, au régulateur bancaire, mais également à nos bénéficiaires et partenaires, une image claire et

⁸ La FICOL est dotée de 11 M€ en 2022.

sincère de l'activité de ces institutions. La réglementation bancaire ne fait du reste pas obstacle à une très grande transparence du groupe AFD sur l'emploi et les résultats obtenus en matière de mobilisation des fonds publics, comme en témoignent :

- le contrôle exercé par le Parlement notamment à travers les rapports établis pour les lois de finances et les lois de règlement ;
- les indicateurs du COM signé par le groupe AFD avec l'Etat ;
- les travaux menés par l'AFD et Proparco avec leur conseil d'administration respectif, où siègent des représentants de l'Etat (Proparco), de l'Etat des Parlements (AFD), et des personnalités qualifiées extérieures/indépendantes ;
- les contrôles récurrents exercés par l'ACPR et les corps de contrôle de l'Etat : Cour des comptes, inspection générale des Finances, inspection générale des Affaires étrangères notamment ;
- la stratégie d'évaluation réalisée par le groupe AFD, qui évalue annuellement 50% des projets achevés au cours d'une année ;
- les publications réalisées en matière institutionnelle, stratégique et opérationnelle sur le portail de données ouvertes du Groupe, sur le portail data.gouv.fr, ainsi que dans le registre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

Proparco publie annuellement l'ensemble des données relatives à son activité financière et ses impacts, via son rapport financier et son rapport développement durable.

La politique du groupe AFD en matière de transparence a été saluée en 2022 par l'ONG *Publish What You Fund*, qui classe tous les deux ans, les politiques des bailleurs de développement en matière de transparence de l'aide dans le cadre de l'initiative IITA. L'AFD a progressé en 2022 en matière de transparence des informations publiées sur ces activités, passant de la catégorie « Fair » (« Correcte ») à « Good » (« Bonne »).

L'installation prochaine de la Commission indépendante d'évaluation, créée par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, viendra encore renforcer cet effort de transparence et de redevabilité./.